

À LA TRAÎNE SUR LE TÉLÉTRAVAIL, LES SERVICES DÉCONCENTRÉS SE FONT RAPPELER À L'ORDRE

Le taux d'agents en télétravail dans les services déconcentrés est sensiblement inférieur à celui enregistré en administrations centrales. Les services d'une quinzaine de départements sont pointés du doigt par l'exécutif, qui en profite pour remettre un coup de pression face à certaines réticences locales.



© Fotolia

Face à l'épidémie, les administrations se doivent "d'être exemplaires" en matière de télétravail, avait souligné le Premier ministre, Jean Castex, dans une [circulaire du 5 février dernier](#) sur le renforcement du télétravail dans la fonction publique. Une circulaire où il demandait surtout aux ministres de "transmettre sans délai des instructions" aux administrations sous leur autorité pour "augmenter significativement" le nombre de jours télétravaillés. Reste que l'application des consignes données au niveau national semble pêcher au niveau local.

"Dans les services déconcentrés, il y a trop peu de télétravail par rapport à la moyenne nationale", a ainsi pointé du doigt la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, lors d'une réunion avec les syndicats jeudi 11 février.

40 % en services déconcentrés, 64 % en centrale

Les dernières données disponibles sont celles de la première semaine de février. Hors enseignants et policiers, 44,4 % des agents de l'État avaient alors télétravaillé au moins un jour dans la semaine. Un chiffre en hausse par rapport au début de l'année.

Au sein de ce contingent, de fortes disparités existaient néanmoins entre les services centraux et les services déconcentrés de l'État. Alors que 64 % des agents en administration centrale étaient en télétravail (dont un tiers environ pendant 4 ou 5 jours), ils n'étaient que 40 % dans les services déconcentrés. Parmi ces derniers agents, seuls 12 % avaient télétravaillé 4 ou 5 jours.

Lors de son échange avec les syndicats, la ministre a surtout identifié les services déconcentrés d'une quinzaine de départements où la dynamique épidémique est forte et le taux d'agents en télétravail inférieur à la moyenne nationale. À savoir notamment la Corrèze, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, la Seine-Maritime, l'Ille-et-Vilaine, l'Aube, l'Eure-et-Loir, les Côtes-d'Armor, l'Aveyron, le Pas-de-Calais, la Charente-Maritime ou le Lot-et-Garonne. Des services déconcentrés en outre-mer sont aussi pointés du doigt.

Réticences

Cette faible proportion d'agents en télétravail dans les services déconcentrés est la conséquence de réticences de certains chefs de service qui ont tendance à traîner des pieds pour le mettre en œuvre. Une situation qui avait déjà eu le don d'agacer l'exécutif fin 2020.

"Les blocages viennent de certains employeurs qui refusent encore le télétravail ou pire, qui refusent de reconnaître cette possibilité", souligne en ce sens la CGT. *"Les cadres des services déconcentrés sont peut-être moins acculturés à cette forme d'organisation du travail et les agents moins demandeurs en lien avec la question des temps de transport",* ajoute Mylène Jacquot de la CFDT.

"L'organisation y est différente", abonde Luc Farré, de l'Unsa, en demandant une *"impulsion particulière"* du gouvernement vis-à-vis des préfets et des services déconcentrés. L'enjeu des équipements des agents de ces services est lui aussi problématique, les commandes arrivant au compte-gouttes dans les territoires.

Secrétaires généraux des ministères

Pour remédier à ces blocages, le gouvernement a donc décidé de remettre un coup de pression sur les services déconcentrés. Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a informé les secrétaires généraux des ministères de la liste des départements où la moyenne d'agents en télétravail est faible et la circulation du virus élevée.

Charge désormais à eux de relayer les règles auprès de leurs services déconcentrés et surtout de les faire appliquer. Ces derniers jours, plusieurs préfets ont d'ores et déjà rappelé à l'ordre et à leurs obligations les managers de leurs services. Reste à savoir si cela suffira.

Le gouvernement devrait communiquer d'ici la fin de semaine les dernières données du nombre d'agents de l'État en télétravail. Ce sera ainsi l'occasion de voir si la circulaire du 5 février a produit ses effets et si l'exécutif atteint ou non son objectif de 50 % d'agents de l'État en télétravail. *"Les chiffres s'améliorent significativement",* promet-on déjà dans l'entourage d'Amélie de Montchalin.

Par Bastien SCORDIA